a.i.a.s
PROTECTION DES ACTEURS DU SOIN ET DU SOCIAL

2026

30 route des Creusettes - 74330 POISY
Tél : 04 50 45 10 78 - contact@aias.fr
www.aias.fr
Association Loi 1901

Adhérent du SNIA
Travaillez l'esprit tranquille !

Association Interprofessionnelle des Acteurs du Soin et du Social

L'AIAS est mandataire d'assurance immatriculé au registre de l'ORIAS sous le n°21007604 (www.orias.fr). Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512.7 du Code des Assurances. Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).

Contrats collectifs souscrits pour le compte des membres de l'AIAS auprès de Relyens Mutual Insurance pour les garanties Responsabilité Civile, Protection Juridique, Capital Main Active, d'Inter Mutuelles Assistance (IMA) pour la garantie Assistance Psychologique et auprès de la Mutuelle Interprofessionnelle des Professions du Soin et du Social (MIPS) pour les actions de prévention.

Les Documents d'Information sur les Produits d'assurance (IPID) et les notices d'information des contrats sont disponibles sur simple demande auprès de l'AIAS ou sur le site www.aias.fr

Responsabilité Civile (RC)

Une couverture adaptée pour faire face aux risques encourus dans l'exercice de votre activité, en cas de :

- plainte déposée par un patient à la suite d'un acte médical ;
- faute dans l'exécution des soins pratiqués au patient...

Plafonds de garantie tous dommages confondus :

Pour les salariés :
8 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par an
Pour les étudiants :
3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par an

Protection Juridique (PJ)

Un accompagnement juridique pour les litiges de votre vie professionnelle, si vous êtes confronté à :

- un litige avec votre employeur ;
- un différend avec un organisme social, de prévoyance ou de retraite...

- Assistance téléphonique ;
- Recherche d'une solution amiable ;
- Prise en charge des frais de procédures dans la limite de notre barème ;
- Recours en responsabilité ;
- Possibilité d'être représenté par l'avocat de son choix sous réserve de l'accord préalable de l'assureur.

Capital Main Active (CMA)

Une garantie pour protéger votre outil de travail en cas de perte d'usage de la main ou d'un membre supérieur suite à un accident dans un cadre professionnel ou privé.

Capital de 10 000 € avec une indemnisation sur la base du taux réel d'invalidité tel que prévu par le barème AIAS (nous consulter).

Assistance psychologique

Un soutien en cas d'évènement traumatisant dans le cadre de la vie professionnelle ou privée avec l'organisation et la prise en charge de prestations selon la situation.

De 1 à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien ;
et si nécessaire de 1 à 3 entretiens en face à face avec un psychologue clinicien.

Cotisations annuelles 2026 : Professionnels

Capital Main Active et l'Assistance Psychologique sont incluses dans votre cotisation d'affiliation

Cotisation d'affiliation à l'Association AIAS	14 €/an

+

Tarif adhérent SNIA (salarié)

Protection Juridique Responsabilité Civile	78 €/an (6,50 €/mois)

Le plus de l'AIAS : Franchise prise en charge intégralement par l'association à hauteur de 155 €.

Cotisations annuelles 2026: Etudiants

Protection Juridique Responsabilité Civile	7 €/an

Modalités d'adhésion

- Cotisation due pour l'année civile et payable d'avance annuellement (pour une adhésion en cours d'année, montant des garanties RC et PJ calculé au prorata).
- Prise d'effet des garanties : le 1er jour du mois suivant la réception de la demande d'adhésion.
- Renouvellement : chaque année civile par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 2 mois avant l'échéance (31/12).

Groupe Mutations

AIAS - Novembre 2025 - Images libres de droit